

GUIDE DES BALLISES



COMMUNES

VISIBILITÉ | **IMAGE D'ESPACE**

Table des matières

Introduction	3
1. Normes et chartes graphiques	4
1.1 Les couleurs	4
1.2 Les formes	5
1.4 Le logo ESPACE	6
1.4.1 Différentes versions du logo	7
1.4.2 Présentation du logo	8
1.4.3 La phrase d’assise sur le logo	9
1.4.4 Utilisation et modification du logo	9
2. Outils et matériel promotionnel ESPACE	10
2.1 Liste du matériel ESPACE	10
2.2 Les illustrations d’Orbie	11
2.2.1 Banque des illustrations d’Orbie	11
2.3 La Journée Nationale des Enfants	12
2.3.1 Le nom de la journée	12
2.3.2 Hashtag pour la JNE	12
2.3.3 Le ruban bleu	12
2.4 Le jeu en ligne et les outils promotionnels	14
2.4.1 Matériel promotionnel du jeu	14
2.4.2 Utilisation des illustrations	15
2.5 Phrase commune	15
2.6 Balises pour la création de nouveaux outils	16
3. Médias et Web	16
3.1 Le guide des communications	16
3.2 Le site Web	16
3.4 L’écriture inclusive dans les communications publiques	20
3.5 La traduction en anglais pour les communications et la visibilité	20
ANNEXES	22
Annexe 1 – Contrat de droits d’auteurs sur des illustrations d’Orbie	23
Annexe 2	27
Historique de l’utilisation du nom <i>Journée Nationale des Enfants</i> à ESPACE	27
JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS : CHANGEMENT DE NOM	27

Introduction

Au fil des ans au ROEQ, de nombreuses décisions ont été prises en termes de balises communes pour la création et l'utilisation d'outils et de visuels promotionnel ESPACE. Avec le temps, certaines décisions se sont perdues et il est parfois difficile de s'y retrouver. La création de ce guide a donc pour objectif de regrouper toutes les décisions ayant été prises touchant la visibilité et l'image de marque d'ESPACE.

Il est important de préciser que le fait de se doter de balises n'est, en aucun cas, dans le but de jouer sur l'autonomie des organismes ESPACE. L'objectif est plutôt de s'entendre sur ce qui, aux yeux de toutes et tous, devrait être uniforme afin de permettre de tendre vers une unité, une cohérence et une plus grande visibilité dans nos actions en matière de visibilité pour ESPACE à travers le Québec.

Le présent guide a donc pour objectifs plus spécifiques de :

- regrouper les outils et les visuels qui sont uniformes au ROEQ ;
- regrouper les décisions prises en Collective et les balises communes entourant la visibilité et l'utilisation des outils ESPACE;
- faciliter le travail des personnes travaillant au sein des organismes, en regroupant toute l'information dans un même document de référence;
- Permettre aux nouvelles personnes engagées à ESPACE de s'approprier rapidement ces balises;

Bonne lecture!

Pour toute question ou commentaire,

Contactez la Coordination aux communications et innovations au ROEQ.

communication@espacesansviolence.org

418-667-7070 poste 104

1. Normes et chartes graphiques

1.1 Les couleurs

Voici le code des couleurs qui sont utilisées pour les visuels ESPACE.

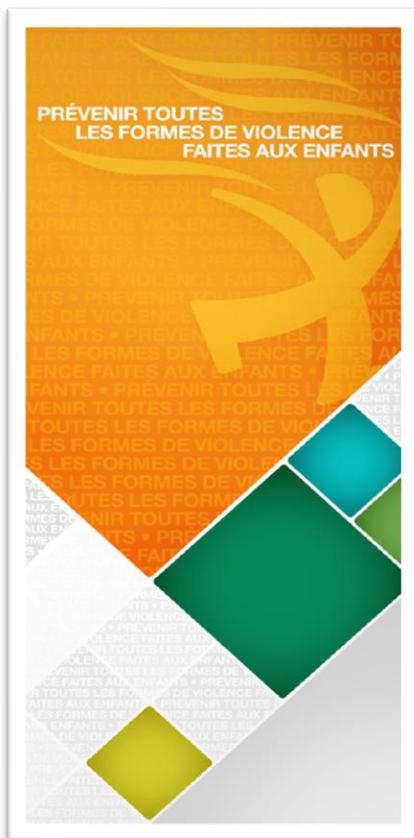
Il est fortement suggéré de respecter ce code de couleurs, mais pour le moment, aucune résolution n'a été prise pour baliser l'utilisation des couleurs.

		Code couleur pour le ROEQ	Code hexadécimal
ORANGE	R: 242 V: 158 B: 29		#f29e1d
ORANGE FONCÉ	R: 235 V: 98 B: 6		#eb6206
TURQUOISE	R: 0 V: 184 B: 186		#00b8ba
TURQUOISE FONCÉ	R: 0 V: 122 B: 120		#007a78
VERT LIME	R: 206 V: 199 B: 43		#cec72b
VERT LIME FONCÉ	R: 174 V: 164 B: 14		#aea40e
VERT FORET	R: 0 V: 133 B: 87		#008557
VERT FORET FONCÉ	R: 0 V: 85 B: 45		#00552f
VERT	R: 101 V: 161 B: 66		#65a142
VERT FONCÉ	R: 20 V: 98 B: 31		#14621f
GRIS	R: 220 V: 219 B: 219		#dcdbdb

1.2 Les formes

Lors de la création des visuels promotionnel ESPACE, des formes carrées ont été utilisées.

On retrouve, sur des documents plus récents comme le site Web ou les feuillets sur l'intimidation, par exemple, des formes de vagues ou de triangles. Actuellement, aucune résolution n'a pas été prise pour baliser l'utilisation de ces formes.



1.3 Les polices d'écriture

Des polices d'écriture ont été utilisées pour la création du logo, des visuels promotionnels, des cahiers, du site Web, etc. Il n'y a actuellement aucune balise pour l'utilisation de police d'écritures spécifiques lorsque du nouveau matériel/visuel ESPACE est créé.

1.4 Le logo ESPACE

Le logo ESPACE est uniforme. Voici les normes graphiques :

Les normes de ce document s'emploient pour toute utilisation de la signature du Regroupement des organismes Espace du Québec

Normes graphiques

Portée visuelle

- Pour une meilleure portée visuelle, il est nécessaire de préserver un minimum d'espace entre la signature et tout autre élément. L'espace de la lettre « O » de l'acronyme ROEQ doit être libre tout autour de la signature. Voir l'exemple.



Espace proportionnel à conserver tout autour de la signature

Couleurs

- La signature peut se présenter de trois façons : sous ses couleurs originales, en couleur et trame ou en couleur unie seulement. Lorsque les couleurs originales ne peuvent être utilisées, il est préférable d'utiliser le noir. Si le noir n'est pas disponible, la couleur la plus foncée disponible sera utilisée.

	PMS 2767	C-100 .M-79 .Y-0 .K-56	R-17 .G-23 .B-72
	PMS 348	C-100 .M-0 .Y-79 .K-27	R-0 .G-138 .B-63

Logo 2 couleurs



Logo 1 couleur tramée ou noir tramé



Logo 1 couleur sans trame



Logo noir sans trame
(Cet exemple peut être utilisé comme « prêt-à-photographier »)



- Il arrive parfois que la signature soit placée sur un fond de couleur. Dans la mesure du possible, le logo devrait conserver ses couleurs. Dans le cas où la couleur du fond est très foncée, la signature peut être en blanc pour qu'elle soit plus visible.









Caractère typographique

- Le caractère typographique utilisé pour le logo est le Myriad roman avec un espacement de -45. Il ne doit pas être changé, modifié ou transformé.

Myriad roman

Information

Pour plus d'information, communiquez avec le ROEQ au (819) 751-1436 ou à roeq@cdcbf.qc.ca

***À noter :** ce document est à mettre à jour. Dans le logo, on devrait voir ESPACE écrit en majuscule, tel que sur le logo suivant :



1.4.1 Différentes versions du logo

- le logo général ESPACE, avec la phrase d'assise :



- les logos spécifiques à chaque organisme :



1.4.2 Présentation du logo

**À noter : ce document est à mettre à jour. Dans le logo, on devrait voir ESPACE écrit en majuscule, tel que sur le logo suivant :*



Regroupement
des organismes Espace
du Québec

parlez-en!

Il nous fait plaisir de vous présenter le nouveau logo du Regroupement des organismes Espace du Québec. Les douze organismes Espace, implantés dans différentes régions du Québec, orientent leurs actions vers la prévention de la violence faite aux enfants.



La signification du nouveau logo

- L'enfant court en tenant fièrement dans ses mains des rubans représentant ses droits à la sécurité, à la force et à la liberté.
- Le corps de l'enfant forme un X pour rappeler qu'il est interdit de le violenter et que notre mission vise précisément à prévenir la violence faite aux enfants.
- La couleur verte communique notre message d'espérance et la couleur bleue réfère à la liberté, à notre désir que tous les enfants vivent une enfance libre et sans violence.



Notre mission



Le Regroupement des organismes Espace du Québec regroupe des organismes communautaires autonomes Espace. Le champ d'action du Regroupement et des organismes Espace se situe en prévention de la violence faite aux enfants. Le R.O.E.Q. voit à maintenir et à développer l'expertise et les ressources nécessaires afin de répondre aux besoins des organismes Espace membres et de la population en général. Le R.O.E.Q. accrédite tout organisme désirant appliquer le programme Espace.

Vous désirez nous rejoindre?
Téléphone 819-751-1436
Internet www.roeq.qc.ca

1.4.3 La phrase d'assise sur le logo

La phrase d'assise sur le logo : ***Pour une enfance en sécurité et sans violence*** est uniforme.

1.4.4 Utilisation et modification du logo

- Le logo peut être utilisé avec ou sans la phrase d'assise (décision prise au congrès 2022).
- Des images peuvent être temporairement ajoutées autour du logo pour, par exemple, fêter l'anniversaire de l'organisme (ballons, feux d'artifice, chiffre, bonhomme sourire). Cependant, aucune image ou dessin ne doit cependant toucher au logo ou être placé en arrière-plan.
- Le logo doit toujours être utilisé dans ses couleurs d'origine. Lorsqu'il n'est pas possible de le faire (exemple : pour mettre le logo sur un fond trop foncé), vous trouverez dans le document des normes graphiques en page 6, les balises à ce sujet.

2. Outils et matériel promotionnel ESPACE

2.1 Liste du matériel ESPACE

Vous trouverez dans le tableau ici-bas le matériel promotionnel et les outils ayant été créés pour ESPACE, ainsi que les balises d'uniformité ayant été adoptées en Collective.

TITRE	UNIFORME	UTILISATION COLLECTIVE	AUTONOMIE ABSOLUE	AUTONOMIE BALISÉE	EXPLICATIONS/COMMENTAIRES
Affiche ESPACE*** (2011)	X				
Brochure ESPACE *** (2011)	X				
Tract personnalisé *** (2011)	X				
Chemise à pochette et mini-pochette*** (2011)	X				
Feuillets intimidation : À baliser					
Feuillets autochtones : à baliser					
Vidéo de présentation ESPACE	X				
Matériel de promotion du Jeu en ligne Futuraville : Ensemble contre la violence (2021) <ul style="list-style-type: none"> - Bandeaux Facebook et Instagram - Vidéo promotionnelle du jeu - Zone jeunesse sur notre site Web - Flyer destiné aux adultes - Affiche 11X17 - Flyer destiné aux enfants - Signet destiné aux enfants - Collant destiné à être apposé sur les cahiers remis aux enfants du 2 et 3^e cycle. 	X			X	
Utilisation des illustrations du jeu en ligne FUTURAVILLE : Ensemble contre la violence !					Pour l'instant, demander à la coordonnatrice aux communications et innovations pour utiliser les

En dehors du jeu : À baliser					images de FUTURAVILLE sur de nouveaux visuels. Balises à venir.
Papeterie (incluant papier en-tête, enveloppes)	X	X			Le papier en-tête peut être avec ou sans les coordonnées de l'organisme, à sa convenance.
Carte d'affaires			X		

2.2 Les illustrations d'Orbie

- Marie-Ève Tessier-Colin, alias Orbie, est l'illustratrice qui a travaillé sur les illustrations de la grande majorité des visuels ESPACE (guide aux parents, cahiers d'activités, etc.)

- Le ROEQ a acheté les droits de certaines de ces illustrations (voir Annexe 1¹). Il est donc possible d'utiliser ces illustrations pour la création de nouveaux visuels. Orbie précise qu'elle aime tout de même être informée de l'utilisation qu'on en fait. Ces illustrations ont également été adaptées pour les autochtones et Orbie inclut l'utilisation de ces illustrations adaptée dans le contrat.

- Pour utiliser toutes les autres images d'Orbie, vous devez communiquer avec l'artiste pour lui demander l'autorisation. Des frais de droits d'auteurs peuvent s'appliquer.

Coordonnées de l'artiste : Marie-Eve Tessier-Collin / info@orbie.ca

2.2.1 Banque des illustrations d'Orbie

Voici un lien vers le dossier où se retrouvent les illustrations d'Orbie :

<https://www.dropbox.com/sh/8ss7b6hg9mihtj6/AAABH8ApSs3YN8NHtGKAL5Sra?dl=0>

¹ Annexe 4 – Contrat de droits d'auteur sur des illustrations d'Orbie

2.3 La Journée Nationale des Enfants

2.3.1 Le nom de la journée

Il existe de nombreuses appellations pour cette journée. À ESPACE, depuis très longtemps (avant les années 2000, on ne retrouve plus la date exacte), il a été décidé d'utiliser l'appellation suivante, incluant les majuscules : **Journée Nationale des Enfants**²

C'est cette appellation qui doit se retrouver sur tous les visuels et communiqués ESPACE pour la JNE.

2.3.2 Hashtag pour la JNE

#DroitsDesEnfants

#JournéeNationaleDesEnfants

#JNE

#NationalChildrensDay

#20novembre

2.3.3 Le ruban bleu

Historique et ruban 2009

On porte le **ruban bleu roi** pour rappeler que les enfants méritent d'être pris en compte dans l'ensemble des décisions, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques. Le bleu roi est la couleur qui symbolise **la paix, le calme** et la volupté. C'est pourquoi le drapeau de l'ONU est bleu et c'est ce que l'on souhaite pour tous les enfants du monde. Cette couleur est également **symbole de fraîcheur et de pureté**, ce qui représente très bien l'enfance.



Modification du ruban en 2011



Il a été modifié en 2011, à la suite des recommandations de Marie-Claude Marcotte pour celui que l'on connaît aujourd'hui. Le logo ESPACE et la phrase *Pour une enfance en sécurité et sans violence* ont été ajoutés. La couleur a été pâlie pour être visible sur des vêtements noirs, couleur de vêtements portés principalement par les députés de l'Assemblée nationale et l'écriture modifiée pour ajouter le logo et la phrase d'assise, afin d'identifier ESPACE et d'accroître notre visibilité.

² Voir annexe 6 - Historique de l'utilisation du nom *Journée Nationale des Enfants* à ESPACE

Descriptif du ruban bleu

Lors de la distribution de rubans bleus, un descriptif accompagnant le ruban a été adopté et est uniforme. C'est donc ce descriptif que nous devons utiliser :



LA JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS

Le 20 novembre 1989, les Nations unies alliaient leur voix pour le respect des droits des enfants, et ce, en adoptant la Convention relative aux droits de l'enfant.

Ayant comme mission la prévention de la violence faite aux enfants, le **Regroupement des organismes ESPACE du Québec et ses membres** encouragent la population à se rallier à la cause.

Porter le ruban, c'est prendre le temps :

- Les enfants sont des personnes à part entière, qui ne sont pas que l'avenir de la société, mais son présent aussi;
- De promouvoir et de protéger les droits des enfants;
- D'affirmer que le vécu de chaque enfant est important et qu'ils ont le droit de jouir d'une enfance en sécurité et sans violence.



18-06-SP

D-39-10

DESCRIPTIF UNIFORME ACCOMPAGNANT LE RUBAN BLEU DE LA JNE : ADOPTION

Considérant :

- que le ruban bleu de la Journée Nationale des Enfants est uniforme et lié à ESPACE, son image, sa réputation ;
- qu'un descriptif commun permet une traduction en anglais commune ;

Josée Faucher propose d'adopter le descriptif uniforme, tel que modifié à la Collective de juin 2018. Le format est une autonomie absolue pour les organismes qui pourront choisir celui qui leur convient.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

2.4 Le jeu en ligne et les outils promotionnels

Le jeu en ligne *FUTURAVILLE : Ensemble contre la violence* ³ a été lancé en 2021.

2.4.1 Matériel promotionnel du jeu

Pour le lancement officiel, des visuels promotionnels ont été créés et adoptés comme uniformes (voir tableau plus haut pour la liste des visuels).

Voici un extrait de PV de la Collective de mai 2021, expliquant les balises entourant la promotion de FUTURAVILLE :

Pour la promotion du jeu en ligne :

Après des adultes :

- *Nommer, lors de l'atelier aux adultes, l'existence du jeu et encourager à le faire découvrir aux enfants.*
- *Suggérer (mais pas obligatoire): imprimer le flyer destiné aux adultes pour le rendre disponible sur la table de ressource lors des ateliers.*
- *Étant donné que le jeu n'est pas partie intégrante du programme, qu'il n'y ait pas de phrase uniforme intégrée dans l'atelier, mais que les organismes en fassent la promotion, dans leurs mots, lors des ateliers.*

Après des enfants :

- *Ne pas intégrer de phrase uniforme à l'atelier de base.*
- *Il serait possible, mais non obligatoire, pour les organismes : de mettre le collant sur les cahiers d'activités afin que l'enfant reparte avec les informations pour accéder au jeu, imprimer le signet ou le flyer pour le remettre aux enfants suite à l'atelier.*
- *L'idée d'ajouter une activité, dans les cahiers d'activités, qui découlerait du jeu, avait été soulevée. Il n'est pas proposé d'ajouter une activité dans les cahiers pour les raisons suivantes :*
- *Les activités dans le cahier sont en lien avec l'atelier que les enfants ont reçu via l'équipe ESPACE.*
- *Si une activité dans le cahier touche le jeu (que les enfants n'auront pas vu lors de l'atelier ESPACE), ceci implique que l'enfant doit avoir accès au jeu et aller y jouer avant de pouvoir réaliser l'activité. Tous les enfants n'ont pas nécessairement accès aux technologies nécessaires pour le faire. Pour ces raisons que le cahier d'activités doit rester un outil complémentaire à l'atelier ESPACE seulement.*

³ Visitez la Zone jeunesse pour voir le jeu : espacesansviolence.org/jeunesse

21-05-1

R-2-14

OUTILS PROMOTIONNELS DU JEU FUTURAVILLE : ENSEMBLE CONTRE LA VIOLENCE !: BALISES

Considérant :

- les outils promotionnels créés pour la promotion du jeu ;
- l'objectif d'avoir une uniformité dans la promotion afin de créer un meilleur impact ;
- que le jeu est associé à ESPACE, tout comme son logo ou d'autres outils;

Isabelle Picard propose que le visuel et les outils de promotion du jeu *Futuraville : Ensemble contre la violence !* soient uniformes et l'utilisation une autonomie balisée tel que défini dans la *Base d'unité* du ROEQ.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

2.4.2 Utilisation des illustrations

LE ROEQ possède les droits sur toutes les illustrations créées pour le jeu par le studio *Triple Boris*. Pour le moment, aucune balise n'a été établie pour l'utilisation des images du jeu pour la création de nouveaux visuels. Ces balises seront à définir sous peu. Pour le moment, utiliser les visuels promotionnels déjà créés et communiquer avec la coordonnatrice aux communications et innovations si vous souhaitez utiliser les illustrations pour d'autres projets.

2.5 Phrase commune

22-05-1

REF-8-43

LIBELLÉ UNIFORME POUR LA PHRASE COMMUNE

Considérant :

- l'analyse présentée par la coordonnatrice aux communications et innovations;
- le souci de cohérence entre nos différents visuels/outils/documents;

Hélène Lepage propose que la phrase ci-dessous soit écrite de façon uniforme par les organismes ESPACE et la permanence :

Prévenir toutes les formes de violence faites aux enfants.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

2.6 Balises pour la création de nouveaux outils

Pour plus d'information sur les balises et façons de faire lorsque du nouveau matériel est créé, se référer au point 3.4 de la Base d'unité du ROEQ. *(Dans la prochaine mise à jour de la base d'unité, une mise à jour sera faite de ces éléments et, peut-être, intégrée à même le guide des balises.)*

3. Médias et Web

3.1 Le guide des communications

Le comité visibilité s'occupe de mettre à jour et de présenter un guide des communications à chaque deux ans. Le guide des communications comprend :

- Le plan de communication du ROEQ avec toutes les actions communes à réaliser en cours d'année. Le plan de communication est un outil commun à toutes et tous et l'objectif est d'essayer le plus possible de réaliser les actions se retrouvant dans ce plan (le plus possible, selon les moyens et les capacités de chaque organisme).
- Plusieurs annexes telles que : guide de l'utilisation des médias sociaux, document des messages courts, liste des journées thématiques et liens avec mission d'ESPACE, etc. Ces annexes ne sont pas obligatoires, mais plutôt des outils mis à la disposition des organismes au besoin.

.

3.2 Le site Web

ESPACE possède son site Internet général : www.espacesansviolence.org

Lors de sa création, l'objectif du site Internet était d'avoir un site unique ESPACE, afin de mettre de l'avant ESPACE et sa mission plutôt que chaque organisme de façon individuelle. Avec le temps, les organismes ont développé des microsites permettant de présenter leurs spécificités régionales, leurs projets, leurs coordonnées, les animations dans les milieux de vie des enfants de leur région, leurs campagnes, etc.

Le ROEQ s'occupe de l'hébergement du site général et de tous les microsites, mais chaque organisme est responsable de la gestion, de l'alimentation, de la mise à jour de son microsite.

Afin de garder une certaine uniformité/cohérence entre les sites et d'éviter de répéter l'information à plusieurs endroits, la Collective a adopté les balises suivantes lors de la Collective de mai 2022 :

	Balises site général ESPACE (Géré par la Coordinatrice aux communications et à la visibilité)	Balises sites des organismes (Géré par les organismes) ** Peu importe que le site soit hébergé par le ROEQ ou de façon autonome**
Objectif	<p>Présenter ESPACE, sa mission, ses actions, son historique, le rôle du ROEQ ainsi que celui des organismes ESPACE partout au Québec.</p> <p>Outiller les adultes et les enfants (maintenant avec la Zone jeunesse), ainsi qu'héberger et présenter tous les projets/outils/campagnes uniformes ESPACE créés au ROEQ.</p>	<p>Présenter l'organisme d'une région précise et ses actions locales.</p>
Contenu qu'on y retrouve	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur ce qu'est ESPACE, sa mission/vision/valeurs, son historique, le programme, le détail des ateliers enfants et adultes, etc. - L'information générale sur l'analyse, les types de violence, l'approche d'ESPACE en matière de prévention, etc. - Outils créés au ROEQ (ex. : capsules destinées aux parents, cahiers d'activités destinés aux enfants et aux parents, jeu en ligne FUTURAVILLE, feuillets autochtones, etc.) - Les outils créés dans le cadre de campagnes communes au ROEQ (ex. : #ÉcoutonsNosEnfants) - Les communiqués de presse et les prises de position du ROEQ. 	<p>Infos qu'on pourrait y retrouver (pas obligatoire que tout s'y retrouve) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information générale sur l'organisme et son historique dans sa région -outils/communiqués/ campagnes créés dans la région de l'organisme spécifique - activités/actions/ implications/animations dans la région respective de l'organisme. - Toute information sur le programme ou sur le contenu qui se retrouve sur le site général peut être brièvement présentée, puis un lien peut ramener vers le site général. <p>À titre d'exemple :</p> <p><i>ESPACE Bas-St-Laurent offre le programme ESPACE aux enfants de 3 à 12 ans dans les services de garde et écoles primaires, partout sur son territoire. Pour en savoir plus sur le</i></p>

		<i>programme ESPACE, cliquez ici. (un lien mènerait sur la page générale expliquant le programme ESPACE)</i>
Logo ESPACE	En haut à gauche de la page : Logo général ESPACE avec la phrase d'assise	En haut à gauche de la page : Logo de l'organisme
Couleurs	Respecter la charte des couleurs ESPACE	Respecter la charte des couleurs ESPACE
Onglets		Mettre systématiquement l'onglet <i>Retour ROEQ (le titre va changer pour les raisons nommées plus haut)</i> , en haut à droite.
Promotion du site	Lors des publications concernant ESPACE ou les actions/campagnes/visuels communes à tous les organismes : mettre le site général ESPACE espacesansviolence.org	Lors des publications/campagnes/créations d'outils voués à un message/utilisation régionale: Au choix de l'organisme (général ou spécifiquement celui du microsite de l'organisme directement)
Nom de domaine	Le nom de domaine est : www.espacesansviolence.org	Les microsites, à la base, sont reliés au nom de domaine principal, soit : <u>www.espacesansviolence.org/espacebsl</u> L'organisme peut choisir d'avoir son propre nom de domaine. Si c'est le cas, respecter les balises suivante : - Utiliser .org comme pour le site général. - Mettre ESPACE dans le nom de domaine, en l'écrivant soit sans tirets ou avec tirets. Ex : <u>www.espacebsl.org</u> <u>www.espace-bsl.org</u>

Balises supplémentaires lorsqu'un organisme possède un site géré de façon autonome

<p>Lorsque le ROEQ héberge les sites des organismes, il :</p> <ul style="list-style-type: none">- paye l'hébergement et le nom de domaine du site général.- gère les imprévus, les mises à jour et assure la sécurité du site.- à l'accès au Cpanel et aux statistiques du site (ne peut donner les accès à de tierces personnes.)	<p>Si un organisme décide d'héberger et de gérer son site de façon autonome, il :</p> <ul style="list-style-type: none">- assume les frais d'hébergement et du nom de domaine de son site.- s'occupe de la gestion des imprévus, les mises à jour et la sécurité de son site.- est autonome dans la gestion des statistiques et les accès au Cpanel- doit s'assurer de rester relié au site général et de respecter les balises communes que le ROEQ s'est données (les balises décrites dans le présent tableau)
---	---

3.3 Médias sociaux

Chaque organisme possède ses propres pages de réseaux sociaux et s'occupe de les gérer et de les alimenter.

De nombreuses vignettes et visuels sont créés concernant notre mission, nos événements, les journées thématiques, etc. Aucun de ces visuels n'est balisé ou uniforme, mais un partage des visuels se fait entre les organismes.

Hashtag ESPACE pour les médias sociaux :

#ESPACEsansViolence #LaPréventionÇaMarche #OutillonsNosEnfants

3.4 L'écriture inclusive dans les communications publiques

Voici la décision qui a été prise en Collective d'octobre 2021 à ce sujet :

Médias	<u>Destinés aux adultes</u> <ul style="list-style-type: none">• Communiqués de presse• Site Web / réseaux sociaux etc.	✓ Neutre (épicène) et/ou doublet abrégé	<i>Épicène : Les enfants sont heureux</i> pourrait être remplacé par <i>Les enfants sont enthousiastes.</i> <i>Doublet abrégé : Utiliser le point(.) : Les animatrice.teur.s</i>
	<u>Destinés aux enfants</u> <ul style="list-style-type: none">• Réseaux sociaux etc.	✓ Neutre (épicène) ✓ Le masculin standard est utilisé seulement s'il manque d'espace dans le document	

3.5 La traduction en anglais pour les communications et la visibilité

Voici l'extrait de PV de la Collective d'octobre 2021 expliquant les balises entourant la traduction en anglais pour les communications et la visibilité :

Lors de la Collective de février 2021, au point 31.2 : Quels documents traduire, la Collective a décidé de revenir sur les traductions en anglais touchant les communications et la visibilité d'ESPACE.

Dans un idéal, tout ce qui serait produit au ROEQ serait traduit en anglais également. Ceci dit, vu les limites au niveau des délais, du budget et de la disponibilité de nos traductrices et vérificatrices à l'interne pour traduire tout ce qui se fait en temps réel au ROEQ, il apparaît difficile, voire impossible, de penser traduire l'entièreté des visuels et textes produits.

21-10-2

D-16-85

TRADUCTION EN ANGLAIS DES OUTILS/VISUELS LIÉS À LA VISIBILITÉ ESPACE

Considérant :

- la grande quantité de visuels produite au ROEQ;
- le temps et le budget nécessaire pour effectuer les traductions en anglais ;

Nathalie Leduc propose que les documents/visuels suivants soient systématiquement traduits en anglais par le ROEQ :

- Contenu permanent sur le site Web

- *Visuels/documents promotionnels ESPACE*
- *Visuels/documents promotionnels voués à être utilisés sur une longue période*
- *Vidéos destinées aux adultes : traduction écrite en bas d'écran*
- *Vidéos destinées aux enfants :*

Idéal : traduire la bande sonore et la narration vocale

Si c'est impossible vu les moyens et/ou le temps disponible : traduction écrite en bas de l'écran.

Et que les documents/visuels suivants ne fassent pas l'objet d'une traduction systématique :

- *Écriture des publications sur les médias sociaux*

Exception : Lancement d'un outil en anglais (ex. : le jeu en ligne qui sortira en anglais bientôt), il est possible que les publications soient bilingues, vu la nature de la publication.

- *Visuels et campagnes créés pour les médias sociaux (ex. : vignettes thématiques, bandeaux Facebook, vidéo ponctuelle, etc.)*
- *Contenu éphémère sur le site Web (ex. : communiqués de presse, campagnes, etc.)*

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

ANNEXES

Annexe 1 – Contrat de droits d’auteurs sur des illustrations d’Orbie

CONTRAT DE DROITS D’AUTEURS SUR DES OEUVRES ET LICENCE

1. IDENTIFICATION DES PARTIES

ENTRE

Marie-Eve Tessier-Collin
Illustrations Orbie
1333, rang 2
Cap d’Espoir, QC, G0C 1G0

ET

Regroupement des Organismes ESPACE du Québec
157 rue des Chênes Ouest, bureau 218
Québec, QC, G1L 1K6

Signataire mandaté

L’ARTISTE

LE CLIENT

2. DESCRIPTION DES OEUVRES DE L’ARTISTE :

- Illustration de couverture des cahiers d’activités : les deux enfants qui se tapent dans les mains
- Illustration des Droits (sécurité, force, liberté)
- Illustration “Dire non!”
- Illustration “Le dire à un adulte”
- Illustration “L’autodéfense (le cri)”
- Illustration “Demander de l’aide des amis”



Initiale

3. UTILISATION DES OEUVRES

BÉNÉFICIAIRES : -Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ)

- Espace Région de Québec
- Espace Mauricie
- Espace Outaouais
- Espace Abitibi-Est
- Espace Côte-Nord
- Espace Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Espace Chaudière-Appalaches
- Espace Laurentides
- Espace Châteauguay
- Espace Suroît
- Espace Boisfranc

SUPPORT(S) DE PRODUCTION :

- Les images pourront être utilisées pour toutes les déclinaisons imprimés suivantes, sans limite de quantité : Enseignes et pancartes, aide-mémoires, diplômes, affiches, publicités, dessins à colorier, tablettes pour la prise de note, cartes d'affaires, signets, macarons, aimants, autocollants, napperons, rapports annuels, documents, rapports d'activités et t-shirt des animateurs, le tout, sans vente avec profits (distribution gratuite).
- Les images pourront être utilisées pour toutes les déclinaisons web (ou à l'écran) suivantes : Présentations Powerpoint (ou autre projections), publicités, infolettres, courriels, plateformes Facebook et les sites webs des organismes.

TERRITOIRE DE DIFFUSION : Au sein de chacun des territoires des organismes cites plus haut.

DURÉE DE L'UTILISATION : Illimité

4. PROPRIÉTÉ DE(S) L'OEUVRE(S)

L'OEUVRE OU LES OEUVRES OBJET(S) DU PRÉSENT CONTRAT SERONT LA PROPRIÉTÉ DE :
Marie-Eve Tessier-Collin (Illustrations Orbis)

Initiales

5. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT :

NUMÉRO DE LA FACTURE : 1241

COÛT DE LA LICENCE (droits d'auteurs en vertu de l'article Art. 726.26 L.I. de la loi de l'impôt)

250,00\$ par organisme utilisateur X 12 : 3 000,00 \$

TPS (NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 847501731 RT 0001) 150,00\$

TVQ (NUMÉRO D'LNRLGISIRLMLNI 1219 4894 43 100001) 299,25\$

TOTAL : 3 349,25\$

6. DATE DE LIVRAISON

À la réception du paiement.

7. SIGNATURE DU CONTRAT

LES CONDITIONS INSCRITES AU VERSO DE CE DOCUMENT FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT CONTRAT. LES PARTIES DÉCLARENT QU'ELLES ONT LU ET COMPRIS CES CONDITIONS ET S'ENGAGENT PAR LES PRÉSENTES À LES RESPECTER.

SIGNÉ À Cap d'Espoir

SIGNÉ À

CE JOUR DE 2018

CE JOUR DE 2018

EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX.

EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX.

L'ARTISTE

LE CLIENT

CONDITIONS

PRIX

1. Le solde du prix du présent contrat est payable à la réception de la facture.
2. Le Client est responsable du paiement total de la présente commande même si l'œuvre n'est pas diffusée.
3. Toute correction ou travail causé par l'Artiste sera assumé sans frais par ce dernier. Toute correction ou travail additionnel causé par le Client sera facturé en sus par l'Artiste.

DROITS D'AUTEUR ET LICENCE

4. Sous réserve de la licence prévue ci-après, l'Artiste conserve la propriété entière et exclusive de tous ses droits d'auteur sur l'œuvre ou les œuvres objet(s) du présent contrat.
5. Le Client s'engage à garder la mention de droits d'auteur de l'artiste sur chaque exemplaire de l'œuvre reproduite, saufs exceptions approuvées par l'auteur.
6. Le Client s'engage à faire valider le visuel de chacune des utilisations avec l'auteur.
7. À compter du plein paiement du prix du contrat, l'Artiste accorde au Client une licence pour les utilisations décrites au paragraphe 3 (verso) du présent contrat. Toute autre utilisation de l'œuvre ou des œuvres objet(s) du présent contrat est interdite en l'absence de l'autorisation préalable et écrite de l'Artiste.
8. Cette licence ne peut en aucun cas être transférée ou cédée sans l'autorisation préalable et écrite de l'Artiste.
9. Les illustrations ne peuvent être revendues ou être mis sur des supports destinés à la vente sans l'accord préalable de l'auteur et la négociation de droits d'auteur supplémentaire.

GARANTIES

9. Le Client s'engage à prendre fait et cause de l'Artiste dans l'éventualité de toute réclamation ayant trait au travail effectué en vertu du présent contrat et à indemniser l'Artiste pour tout préjudice subi relativement à celle-ci.
10. Aucune autre utilisation, distribution ou diffusion n'est permise sans le consentement écrit de l'artiste. Aucune modification, transformation ou adaptation des œuvres, soit partielle ou globale n'est permise sans le consentement écrit de l'artiste.

LOIS APPLICABLES ET DÉCLARATION

17. Le présent contrat sera régi et interprété conformément aux lois applicables dans la province de Québec. En cas de contestation, les parties feront attribution de juridiction aux tribunaux compétents de la province de Québec.
18. Les parties déclarent que le présent document constitue l'intégralité de l'accord intervenu entre elles et qu'il ne pourra être modifié en l'absence d'un document écrit et signé par elles.
19. Le signataire pour le Client déclare être dûment mandaté par ce dernier aux fins de la négociation et signature du présent contrat.

Initiales

Annexe 2

Historique de l'utilisation du nom *Journée Nationale des Enfants* à ESPACE

JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT OU JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS?

Il semble que le comité JNE ait à répondre à cette question régulièrement. Une recherche a donc été faite afin de faire un rappel des démarches du ROEQ et du comité JNE quant à cette question pour éviter d'avoir à y revenir année après année... à moins que cette décision ne convienne plus. Auquel cas, il faudrait faire une demande claire pour en rediscuter à la collective du ROEQ.

PETIT RAPPEL HISTORIQUE...

En février 2001, voici ce qu'on retrouve à la page 18 du procès-verbal de la Collective concernant le nom de la JNE:

« Un rappel est fait sur les raisons de nommer cette journée « Journée nationale des enfants ». Ceci part du mouvement des femmes, lors de la journée consacrée aux femmes. Même si ce jour se nomme « Journée de la femme », il n'existe pas un seul modèle de femme. Il est important de reconnaître la diversité. Pour cette raison, on parle plutôt de la « Journée des femmes ». Le même raisonnement s'applique pour la journée des enfants.

La collective accepte que des pressions soient faites pour changer le nom en « Journée nationale des enfants » car c'est plus mobilisateur. Francine Gagnon rappelle l'action posée pour des documents pour cette journée, en provenance du fédéral. Une lettre a été envoyée pour souligner notre désaccord avec certaines choses qui y étaient transmises. La collective sait fort bien que ça peut aller lentement, mais n'a pas d'attente pour que ce soit réglé dans un court délai. Le même procédé pourrait être utilisé dans ce cas-ci. Une lettre peut être envoyée pour expliquer notre position à ce sujet. Le comité verra à acheminer une lettre au gouvernement fédéral. Avant de transmettre cette lettre à d'autres instances, une vérification devra être faite pour savoir si c'est une journée nationale seulement ou mondiale.

01-2-3

D-6-87

JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS : CHANGEMENT DE NOM

- **Considérant que le nom « Journée nationale de l'enfant » est restrictif, sans tenir compte de la diversité qui existe;**

Monique Paquet propose que le comité du R.O.E.Q., « Journée nationale des enfants », envoie une lettre au gouvernement fédéral pour les inciter à changer le nom de cette journée.

Appuyé par Lynda Bolduc. Adopté à l'unanimité. »

En mai 2001, le comité JNE informe la collective du ROEQ des différentes dénominations retrouvées sur internet pour désigner la JNE :

- Gouvernement du Canada (Santé Canada) : Journée nationale de l'enfant
- Gouvernement français : Journée mondiale des droits de l'enfant
- Gouvernement du Québec : rien
- Fédération canadienne des services de garde à l'enfance : Journée nationale de l'enfant (emblème : ruban bleu roi)

(À noter qu'en septembre 2008, le comité a trouvé 2 autres ajouts à faire à la liste, soit :

- ONU : Journée mondiale de l'enfance
- UNESCO : Journée internationale des droits de l'enfant)

Lors de la réunion de mai 2001, le comité JNE a informé la Collective qu'il a commencé à travailler la lettre pour Santé Canada afin de demander de changer le nom de *Journée nationale de l'enfant* pour *Journée nationale des enfants*. Malgré plusieurs relances (septembre 2001, avril 2002, septembre 2002), cette lettre est restée sans réponse.

Le 3 avril 2003, voici les informations que l'on retrouve dans le compte-rendu d'une réunion du comité :

« Diane a finalement réussi à parler avec Monsieur Jean Marquis. (...) Il ne croit pas que l'appellation de « Journée nationale de l'enfant » puisse être changée parce que cela est voté comme une loi en Chambre. Monsieur Marquis a référé Diane à madame Kelly Stone qui travaille à Santé Canada à la division de l'enfance et de la jeunesse. C'est elle qui est responsable. Donc une lettre lui a été envoyée le 19 février 2003. Nous n'avons pas de réponse.

Suite à ce point, nous en sommes venus à parler des différentes appellations soit « Journée mondiale des enfants » en Europe, « Journée nationale de l'enfant » et de la « Journée mondiale de l'enfance ». Il y a plusieurs termes. Parlons-nous de la même journée? Elles portent toutes la date du 20 novembre. »

Étant toujours sans réponse, en février 2004, la collective du ROEQ a pris la décision suivante :

« La décision de la Collective est d'arrêter les démarches auprès de Santé Canada, de s'informer du vrai nom pour cette journée et de continuer à utiliser notre

appellation « Journée nationale des enfants ». » (procès-verbal de février 2004, page 38)

Finalement, concernant le « vrai » nom de la JNE, voici ce qu'on retrouve au compte-rendu du comité en date du 21 avril 2004 :

« À la dernière collective du ROEQ, quelques personnes ont soulevé le fait que la JNE n'avait pas la même appellation partout, et qu'on pourrait se renseigner sur ces différentes dénominations.

Comme nous avons déjà statué sur le nom que nous souhaitons utiliser : Journée Nationale des Enfants et que, de toute façon, il n'est pas question de changer de nom, nous décidons de ne pas faire de démarches à savoir quels noms utilisent les différentes organisations, gouvernement, pays, etc. »

Voilà qui fait le tour de la question à ce jour.

Francine Gagnon

26 avril 2011